



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

qualité

Question écrite n° 113291

Texte de la question

M. Bruno Gilles attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la recommandation émise par l'académie de médecine fin novembre 2006 en vue d'un meilleur étiquetage des eaux minérales. « Les teneurs ioniques doivent être systématiquement indiquées en gros caractères et de manière parfaitement compréhensible. C'est une condition sine qua non pour que le consommateur fasse son choix » en fonction d'indications et de contre-indications particulières, estiment les experts. Certains consommateurs (enfants ayant une intolérance au lactose et personnes âgées, notamment ostéoporotiques) ont par exemple besoin d'eaux riches en calcium, d'autres (petits enfants et femmes enceintes) d'eaux riches en sulfates pour réduire une constipation. En revanche, des patients souffrant d'une hypertension artérielle ou d'une autre maladie cardiovasculaire doivent éviter des eaux riches en sodium. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part des réflexions et des actions éventuelles que lui inspirent ce rapport portant sur l'une des consommations les plus sensibles en termes de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113291

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13168